Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025 6.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Para-XYLENE Code du produit : Q9161, Q9302

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119484661-33-0004, 01-2119484661-33-0005, 01-

2119484661-33-0007

Synonymes : 1,4-dimethylbenzene, p-Xylene

No.-CAS 106-42-3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisation de la substance/du : Matière première utilisée dans l'industrie chimique.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

: sccmsds@shell.com Contact pour la FDS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre d'information toxicologique: (+41) 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Dermale H312: Nocif par contact cutané.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Inhalation H332: Nocif par inhalation.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, irritation des voies respiratoires

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, en-

traîne des effets néfastes à long terme.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les dé-

charges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction appropriés.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
-	NoCE	
p-xylène	106-42-3	>= 99,7
	203-396-5	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Emmener la victime à l'air frais. Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas, administrer de l'oxygène à 100 % et, le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et la transporter au centre médi-

cal le plus proche.

En cas de contact avec la

peau

Enlevez les vêtements souillés. Rincez immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes, si possible suivi d'un lavage au savon et à l'eau. Si nécessaire, transportez la victime au centre médical le plus proche pour y recevoir

des soins supplémentaires.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent

comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

Les signes et symptômes de la dermatite irritative de contact peuvent inclure une sensation de brûlure et/ou une apparence de peau sèche/craquelée.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Les effets sur le système auditif peuvent se manifester par une surdité temporaire et/ou des bourdonnements dans les oreilles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro: :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

: Température de stockage:

Ambiante.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: 17.02.2025

Numéro de la FDS: 800001001086

Date de dernière parution: 31.10.2024

Date d'impression 24.02.2025

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les récipients

Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

DUDDIQUE O O A COLOR DE UN ANCHE A CARLO DE UN

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
p-xylène	106-42-3	VME	50 ppm 220 mg/m3	CH SUVA
	née. Certaines voies respirate accroissemen tut national de	s substances pénètroires, mais également t notable de la charge s sécurité et de santé pour la prévention de	ibilité d'intoxication par résorpent dans l'organisme non seunt au travers de la peau. Il en ge toxique interne de l'individué au travail, Institut National des accidents du travail et de	ulement par les n résulte un u exposé., Insti- de Recherche
p-xylène		VLE	100 ppm 440 mg/m3	CH SUVA
	née. Certaines voies respirate accroissemen tut national de	s substances pénètroires, mais également t notable de la charge s sécurité et de santé pour la prévention de	ibilité d'intoxication par résorpent dans l'organisme non seunt au travers de la peau. Il en ge toxique interne de l'individué au travail, Institut National des accidents du travail et de	ulement par les n résulte un u exposé., Insti- de Recherche

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	NoCAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantil- lonnage	Base
p-xylène	106-42-3	Acides méthylhip- puriques: 2 g/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
p-xylène	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	442 mg/m3
p-xylène	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	3182 mg/kg p.c./jour
p-xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	221 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
p-xylène	Eau douce	0,25 mg/l
p-xylène	Sédiment	14,33 mg/kg
		poids sec (p.s.)
p-xylène	Sol	2,41 mg/kg poids

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

		sec (p.s.)
p-xylène	Station de traitement des eaux usées	5 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les projections de produits chi-

miques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homolo-

guées à la Norme UE EN166.

S'il existe un risque important de projections, portez un

masque de protection intégral.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

Protection des mains

Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Viton. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à courtterme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résistants aux produits chimiques (en cas de risques de projections).

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression posi-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025 6.3

tive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

naison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.

Couleur incolore

Odeur aromatique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

13,2 °C

Point/intervalle d'ébullition : 138 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite

: 7 %(V)

d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 1 %(V)

rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair > 23 - 29 °C

Méthode: Abel

Température d'auto-

: > 500 °C

inflammation

Température de décomposition

Température de décompo- : Donnée non disponible

sition

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : 0,65 mPa.s (20 °C)

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique : 0,7 mm2/s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,15

Pression de vapeur : 1,167 kPa (25 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Typique 865 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Code de classification: Non répertorié

Propriétés comburantes : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce maté-

riau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semiconducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande

influence sur la conductivité d'un liquide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : 106 g/mol

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

L'inhalation est la voie principale d'exposition, bien qu'une absorption puisse se produire par un contact avec la peau ou

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

p-xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (admi-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

nistration orale)

Substance d'essai: Mélange de xylènes Remarques: Peut être nocif si inhalé.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Autre méthode d'orientation. Substance d'essai: Mélange de xylènes Remarques: Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Lapin, mâle): > 2.000 mg/kg Méthode: Données bibliographiques

Substance d'essai: Composés aromatiques en C8

Remarques: Nocif par contact cutané.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

p-xylène:

Espèce : Lapin

Méthode : Testé selon Annexe V de la Directive CEE 67/548.

Remarques : Provoque une irritation cutanée.

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

p-xylène:

Espèce : Lapin

Méthode : Données bibliographiques Substance d'essai : Composés aromatiques en C8

Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

p-xylène:

Espèce : Souris

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 429 de l'OCDE

Substance d'essai : Mélange de xylènes

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

p-xylène:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive

T67/548/EEC, annexe V, B.10

Substance d'essai: Mélange de xylènes

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 474 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 478 de l'OCDE Substance d'essai: Mélange de xylènes

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

p-xylène:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive

T67/548/EEC, annexe V, B.32

Substance d'essai : Mélange de xylènes

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

	Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
- 1		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

p-xylène	Aucune classification relative à la cancérogénicité
P Aylono	Addition relative a la cancerogenicite

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification
p-xylène	CIRC: Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour l'Homme

Toxicité pour la reproduction

Composants:

p-xylène:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: Méthode non standard acceptable. Substance d'essai: Mélange de xylènes

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

p-xylène:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Remarques : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

p-xylène:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Système nerveux central (SNC) : une exposition répétée af-

fecte le système nerveux.

Les effets se sont manifestés uniquement après avoir été

exposé à de fortes doses.

Système auditif : des expositions répétées et prolongées à des concentrations élevées ont résulté en une perte auditive chez le rat. Un abus des vapeurs de solvants et une interaction avec le bruit dans l'environnement de travail peuvent pro-

voquer une perte auditive.

Selon les données provenant de composants similaires

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

Toxicité à dose répétée

Composants:

p-xylène:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 408 de l'OCDE

Substance d'essai : Mélange de xylènes

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Données bibliographiques Substance d'essai : Mélange de xylènes

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Toxicité par aspiration

Composants:

p-xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1~% ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

p-xylène:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

p-xylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Toxique LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CI50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,6 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Toxique LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,2 mg/l

Durée d'exposition: 73 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Toxique $LL/EL/IL50 > 1 \le 10 \text{ mg/l}$

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Boues activées, déchets ménagers): > 198 mg/l

Durée d'exposition: 0,5 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 209 de l'OCDE Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: > 1,3 mg/l

Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: Autre méthode d'orientation. Remarques: NOEC/NOEL > 1.0 - <= 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 1,57 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: NOEC/NOEL > 1.0 - <= 10 mg/l

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

p-xylène:

Biodégradabilité : Biodégradation: 87,8 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Remarques: Non persistant selon les critères de l'OMI.

Définition du fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) : « Un pétrole non persistant est un pétrole qui, lors de son transport, est composé de fractions d'hydrocarbures : (a) dont au moins 50 % du volume se distillent à une température de 340 °C (645 °F) et (b) dont au moins 95 % du volume se distillent à une température de 370 °C (700 °F) lorsqu'il est soumis à la méthode D-86/78 de l'ASTM ou à ces révi-

sions successives ».

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

p-xylène:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Durée d'exposition: 56 d

Facteur de bioconcentration (FBC): 25,9 Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

p-xylène:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol et non-

mobilité dans celui-ci.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

p-xylène:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB...

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollu-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

tion provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1307
ADR : 1307
RID : 1307
IMDG : 1307
IATA : 1307

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : XYLÈNES
ADR : XYLÈNES
RID : XYLÈNES
IMDG : XYLENES

IATA : XYLENES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3 (N2)

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

la navigation

: NST 8392 Paraxylol

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

IATA

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne: oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne :

ment

RID

Dangereux pour l'environne- :

non

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Y
Type de bateau : 2
Nom du produit : Xylenes

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

(Annexe XIV)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Produit non soumis à autorisation

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

selon le réglement REACh.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c LIQUIDES

INFLAMMABLES

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Suisse Classe A, (www.tankportal.ch)

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Le produit est soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM).

Le respect des exigences de l'ordonnance sur la protection de l'emploi des jeunes (ArGV 5, SR 822.115) et de l'ordonnance sur le travail dangereux pour les jeunes RS 822.115.2) doit être assuré.

Prendre note de la loi sur la protection des mères au travail, dans l'éducation et dans les études (Ordonnance sur la protection de la maternité).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

TSCA : Listé

TCSI : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

CH BAT : Switzerland. Liste des VBT

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer: SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la rubrique 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange:		Procédure de classification:
Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données d'essai.
Asp. Tox. 1	H304	Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.
Acute Tox. 4	H312	Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.
Skin Irrit. 2	H315	Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.
Eye Irrit. 2	H319	Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.
Acute Tox. 4	H332	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
STOT SE 3	H335	Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des don-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

nées.

Aquatic Chronic 3 H412 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches

- Activités professionnelles

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025 6.3

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vanieui
30000000469	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

Contrôle de l'exposition du travailleur
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
_

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

6.3 17.02.2025 800001001086

Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée Éviter tout contact direct du produit avec via des mains contaminées.	
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
tèmes fermés) Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Méthode d'échantillonnage	Assurer un bon niveau de ventilation gér (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par , ou: éviter les activités avec une exposition d	heure).
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)susceptible de produire des aérosols.	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.	
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.	
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est l'unique stru	ucture	
Facilement biodégradable. Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	llicán dans la rágion:	0,142
		-
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 6,0E+05		1
· an au termage regional amice recallement		6,0E+05
		2,0E+06
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 2,0E+06		Z,ULTUU

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

6.3 17.02.2025 800001001086

Fráguanca et durán d'utilisation	
Fréquence et durée d'utilisation Jours d'émission (jours/année):	300
,	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq Facteur de dilution de l'eau douce locale:	
	40
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03
cation des mesures de gestion des risques):	0.05.00
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-03
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	T.
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	I
danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations	
d'épuration .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,6
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,4E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	,
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	10.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produi	t.
2 a. a a . a a a a a	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produi	
Durant la rabilication, aucun decinet à partir de la substance mest produi	t.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vaineur
30000000470	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 6.1a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	otidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 2 uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (irritants pour la peau)	,	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

6.3 17.02.2025 800001001086

	libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvessaires.	vérisation) sont né-
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Méthode d'échantillonnage	Assurer un bon niveau de ventilation gén (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par h , ou: éviter les activités avec une exposition de	eure).
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)susceptible de produire des aérosols.	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.	
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.	
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'o ment.	ppérer sur l'équipe-
Stockage.Mesures géné- rales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique stru	ucture	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 3,57E+05		3,57E+05
Part du tonnage régional utilisée localement: 0,01		0,01

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

6.3 17.02.2025 800001001086

Tonnago annual du aita /tonnag/an):	2 575 , 02
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,57E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Fréquence et durée d'utilisation	1,19E+04
	1 200
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-03
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	1,0E-04
(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	1
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	1. 1. 1/
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les deverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	1
danger pour l'environnement causé par les sols.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	80
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,6
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions at macuras relativas any stations diánuration municipa	los
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	02.6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	4 = 0 = 0 :
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,76E+04
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déche	et.
The production of the producti	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travaineur	
30000000471	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9
-	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,
	PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2,
	ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC 6C, ERC 6D,
	ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
	Zitor, zovod opzito mani
Procédés et activités	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhi-
couverts par le scénario	cule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y
Couverte par le cocharie	compris barils et petits paquets) de la substance, y compris
	de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa
	distribution et sesactivités connexes de laboratoire.
	uistribution et sesactivites conflexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une util la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire).	

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont né-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	cessaires.	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Méthode d'échantillonnage	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. , ou: effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance.	
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. , ou: effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance.	
Remplissage de fûts et de petits conditionnements	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est l'unique stru	ucture	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Facilement hindé gradable	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	0.440
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,142
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	6,0E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	6,0E+05
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2,0E+06
Fréquence et durée d'utilisation	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-04
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	,
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-05
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	
les rejets	aroo, pour ovitor
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lin	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	111101 100 4010100
danger pour l'environnement causé par les sols.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):	90
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,6
	93,0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	U
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	la aita
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	ie site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
T. L 1.9 A(., 1., 1.77, (., 1.71, (., 9.7)	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions at manufactures relatives any stations diánutation municipa	laa
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	00.0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	5.055.00
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	5,25E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000472	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU 10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	e les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	•
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 2 uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le prozones potentielles de contact cutané indigants (norme EN 374) s'il existe un risque substance avec les mains. Nettoyer les s sures/déversements dès qu'ils survienne tement les salissures de la peau. Former qu'il évite ou réduise son exposition et qu tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la pea ments imperméables et un masque de practivités à haute propagation, menant vra	rect. Porter des e de contact de la alis- nt. Laver immédia- le personnel pour l'il rende compte de u tels que des vête- rotection lors des

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment
a	via des mains contaminées.
	via dos maino contaminoso.
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes fermés)	' '
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes fermés)avec une	' '
collection d'échantil-	
lonsMesures générales	
(irritants pour la peau)	
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes fermés)Utiliser dans	' '
des procédés par lots con-	
finés	
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes ouverts)Procédé en	i i
lotsavec une collection	
d'échantillonssusceptible de	
produire des aérosols.	
Procédés par lot à tempéra-	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée
tures élevées	(renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Méthode d'échantillonnage	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas
vrac	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
	, ,
Opérations de mélange	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas
(systèmes ou-	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
verts)susceptible de pro-	
duire des aérosols.	
ManuelTransfert / déver-	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas
sement à partir de conte-	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
neurs	
Transferts par fûts/ lots	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas
	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Production ou préparation	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas
ou articles par presse à	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
tablettes, compression,	
extrusion ou pastillage	
Remplissage de fûts et de	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas
petits conditionnements	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
N. de	
Nettoyage et maintenance	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	T	
de l'équipement	d'opérer sur l'équipement.	
Stockage.Mesures géné-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
rales (irritants pour la peau)		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique str	•	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région	0,1
Quantités régionales d'utilisa		7,0E+03
Part du tonnage régional utili		1
Tonnage annuel du site (tonr		7,0E+03
Tonnage quotidien maximal		2,3E+04
Fréquence et durée d'utilis		2,32+04
Jours d'émission (jours/anné		300
Facteurs environmementau	x non influencés par la gestion des risq	
		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	2,5E-02
cation des mesures de gestion		0.05.00
	usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-03
avant application des mesures de gestion des risques):		
	sus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour eviter
En raisons de pratiques qui o	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pre		
	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
cus. ica cullaalulla Udlla	nniques sur le site visant à réduire ou li l'air et les reiets dans le sol.	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols.	miter les déverse-
danger pour l'environnement Eviter les déversements de s	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols. substance non diluée dans le réseau des	miter les déverse-
danger pour l'environnement Eviter les déversements de s eaux usées du site ou les réc	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols. substance non diluée dans le réseau des cupérer à ce niveau.	miter les déverse-
danger pour l'environnement Eviter les déversements de s eaux usées du site ou les réd En cas de rejet vers une stat	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols. cubstance non diluée dans le réseau des cupérer à ce niveau. ion d'épuration publique, il est inutile de	miter les déverse-
danger pour l'environnement Eviter les déversements de s eaux usées du site ou les réd En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols. cubstance non diluée dans le réseau des cupérer à ce niveau. ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site.	
danger pour l'environnement Eviter les déversements de s eaux usées du site ou les réd En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Traiter les rejets dans l'air po	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols. cubstance non diluée dans le réseau des cupérer à ce niveau. ion d'épuration publique, il est inutile de	miter les déverse-
danger pour l'environnement Eviter les déversements de s eaux usées du site ou les réd En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Traiter les rejets dans l'air po mination de (%):	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols. substance non diluée dans le réseau des cupérer à ce niveau. ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site. our atteindre une efficacité typique d'éli-	0
danger pour l'environnement Eviter les déversements de s eaux usées du site ou les réd En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Traiter les rejets dans l'air po mination de (%): Traiter les eaux usées sur sit	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols. substance non diluée dans le réseau des cupérer à ce niveau. ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site. our atteindre une efficacité typique d'éli- re (avant leur rejet dans le milieu naturel)	
danger pour l'environnement Eviter les déversements de s eaux usées du site ou les réd En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Traiter les rejets dans l'air po mination de (%): Traiter les eaux usées sur sit pour atteindre le niveau exige	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols. cubstance non diluée dans le réseau des cupérer à ce niveau. ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site. our atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%):	0 93,6
danger pour l'environnement Eviter les déversements de s eaux usées du site ou les réd En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Traiter les rejets dans l'air po mination de (%): Traiter les eaux usées sur sit pour atteindre le niveau exige En cas de rejet vers une stat	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols. substance non diluée dans le réseau des cupérer à ce niveau. ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site. fur atteindre une efficacité typique d'éli- re (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de	0
danger pour l'environnement Eviter les déversements de s eaux usées du site ou les réd En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Traiter les rejets dans l'air po mination de (%): Traiter les eaux usées sur sit pour atteindre le niveau exige En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols. substance non diluée dans le réseau des cupérer à ce niveau. ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site. fur atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site.	0 93,6 0
danger pour l'environnement Eviter les déversements de s eaux usées du site ou les réc En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Traiter les rejets dans l'air po mination de (%): Traiter les eaux usées sur sit pour atteindre le niveau exige En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Mesures organisationnelle	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols. cubstance non diluée dans le réseau des cupérer à ce niveau. ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site. our atteindre une efficacité typique d'éli- le (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site. s visant à éviter/limiter les rejets depuis	0 93,6 0
danger pour l'environnement Eviter les déversements de s eaux usées du site ou les réc En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Traiter les rejets dans l'air po mination de (%): Traiter les eaux usées sur sit pour atteindre le niveau exige En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Mesures organisationnelle	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols. substance non diluée dans le réseau des cupérer à ce niveau. ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site. fur atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site.	0 93,6 0
danger pour l'environnement Eviter les déversements de s eaux usées du site ou les réc En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Traiter les rejets dans l'air po mination de (%): Traiter les eaux usées sur sit pour atteindre le niveau exige En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Mesures organisationnelle	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols. cubstance non diluée dans le réseau des cupérer à ce niveau. ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site. our atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site. s visant à éviter/limiter les rejets depuis dustrielles sur les sols naturels.	0 93,6 0
danger pour l'environnement Eviter les déversements de s eaux usées du site ou les réc En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Traiter les rejets dans l'air po mination de (%): Traiter les eaux usées sur sit pour atteindre le niveau exige En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Mesures organisationnelle Ne pas épandre les boues in La boue doit être incinérée, s	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols. substance non diluée dans le réseau des cupérer à ce niveau. ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site. our atteindre une efficacité typique d'éli- re (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site. s visant à éviter/limiter les rejets depuis dustrielles sur les sols naturels.	0 93,6 0
danger pour l'environnement Eviter les déversements de s eaux usées du site ou les réc En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Traiter les rejets dans l'air po mination de (%): Traiter les eaux usées sur sit pour atteindre le niveau exige En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Mesures organisationnelle Ne pas épandre les boues in La boue doit être incinérée, s Conditions et mesures rela	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols. cubstance non diluée dans le réseau des cupérer à ce niveau. ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site. fur atteindre une efficacité typique d'éli- re (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site. s visant à éviter/limiter les rejets depuis dustrielles sur les sols naturels. etockée ou traitée.	0 93,6 0 s le site
danger pour l'environnement Eviter les déversements de s eaux usées du site ou les réc En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Traiter les rejets dans l'air po mination de (%): Traiter les eaux usées sur sit pour atteindre le niveau exige En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Mesures organisationnelle Ne pas épandre les boues in La boue doit être incinérée, s Conditions et mesures rela	l'air et les rejets dans le sol. causé par les sols. cubstance non diluée dans le réseau des cupérer à ce niveau. ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site. our atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site. s visant à éviter/limiter les rejets depuis dustrielles sur les sols naturels. stockée ou traitée. utives aux stations d'épuration municipal ostance des eaux usées via une station	0 93,6 0

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025 6.3

des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,16E+04
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SECTION 4	CONSEILS FOUR VERIFIER LA CONFORMITE AU
	COÉNTADIO DIEVOCCITIONI
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000473	000000473		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Applications en couches- Industriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1		
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET			
	MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Forme physique du produit Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.			
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du	ı produit pouvant		
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	aire).,		
lange/l'Article	, ,			
Fréquence et durée d'utilisa	ation			
Couvre les expositions quotic	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que			
spécifié autrement).				
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une util	On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de			
la température ambiante (sau				
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.				
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques			
Mesures générales (irritants	Éviter le contact cutané direct avec le pro	duit. Identifier les		
pour la peau)	zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des			
	gants (norme EN 374) s'il existe un risque	e de contact de la		
	substance avec les mains. Nettoyer les s			
	sures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédia-			
	tement les salissures de la peau. Former			
qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.				
d'autres mesures de protection de la peau tels que des vête-				

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	ments imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsUtiliser dans des systèmes confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation d'une couche - séchage rapide, durcisse- ment et autres technologies	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes fer- més)Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'air	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Pulvérisation (automa- tique/par robotique)	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.
ManuelPulvérisation	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Transferts de matière	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Trempage, immersion et coulage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sTransfert / déversement à partir de conteneurs	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Production ou préparation	assurer un niveau suffisant de ventilatio	n générale (pas			
ou articles par presse à	ar heure).				
tablettes, compression,		,			
extrusion ou pastillage					
Nettoyage et maintenance	opérer sur l'équipe-				
de l'équipement					
Stockage.Mesures géné-	rstème fermé.				
rales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été				
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	amont			
La substance est l'unique stre	•				
Facilement biodégradable.	dotare				
Quantités utilisées					
Part du tonnage européen ut	ilicán dans la région:	0,1			
Quantités régionales d'utilisa		7,0E+03			
Part du tonnage régional utilis		0,3			
Tonnage annuel du site (tonn		2,1E+03			
Tonnage quotidien maximal		7,0E+04			
Fréquence et durée d'utilis		7,004			
		200			
Jours d'émission (jours/anné		300			
	x non influencés par la gestion des risc	•			
Facteur de dilution de l'eau d	10				
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement					
	s des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-02			
cation des mesures de gestic		9,01-02			
	usées issus des procédés (rejet initial	7,0E-03			
avant application des mesures de gestion des risques):					
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0					
	nniques au niveau des procédés (à la s				
les rejets		ouros, pour orrior			
En raisons de pratiques qui c	diffèrent selon les sites, on se fondera sur				
des estimations issues de pro					
	nniques sur le site visant à réduire ou l	miter les déverse-			
	l'air et les rejets dans le sol.				
danger pour l'environnement					
	substance non diluée dans le réseau des				
eaux usées du site ou les réc	•				
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.					
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	90			
mination de (%):	ur atternure une embablie typique d'ell-	90			
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,6			
	é d'élimination de >= (%):	33,0			
		0			
	En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.				
En cas de rejet vers une stat					

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.					
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales					
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6				
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	93,6				
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,57E+04				
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000				

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SE	CTI	ON 3			ESTIMATION DE L'EXPOSITION
			_		

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
SCENARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des techno-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

logies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

3000000474		
30000000474		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22	
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 15, PROC 19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.	

CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES Contrôle de l'exposition du travailleur Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP. Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant uller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,				
MESURES DE GESTION DES RISQUES Contrôle de l'exposition du travailleur Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP. Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant				
iquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.				
Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant				
Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant				
on				
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).				
elles affectant l'exposition				
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).				
base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.				
llesures de gestion des risques				
Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de				

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	ments imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des systèmes confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour application	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'airExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Formation de film - séchage à l'airIntérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.
Préparation de matière pour applicationIntérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.
Préparation de matière pour applicationExtérieur	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.
Transferts de matièreTrans- ferts par fûts/ lotsEtablisse- ment spécialisé	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Transferts de matièreTrans- ferts par fûts/ lotsEtablisse- ment non spécialisé	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementIntérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
ManuelPulvérisationIntérieur	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

		.		
ManuelPulvérisationExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre			
	de Type A ou mieux.			
Trempage, immersion et	Assurer une ventilation par extraction	aux points d'émission.		
coulageIntérieur	р	p		
Trempage, immersion et	S'assurer que l'opération est effectuée			
coulageExtérieur	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.			
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.		
Application à la main - pein-	Assurer un bon niveau de ventilation g	jénérale ou contrôlée		
tures au doigt, pastels, ad- hésifsIntérieur	(renouvellement d'air de 5 à 15 fois pa			
Application à la main - pein-	S'assurer que l'opération est effectuée			
tures au doigt, pastels, ad- hésifsExtérieur	Eviter d'effectuer l'opération pendant p			
Nettoyage et maintenance	Vidanger le système avant d'ouvrir ou	d'opérer sur l'équipe-		
de l'équipement	ment.			
Stockage.Mesures générales	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.		
(irritants pour la peau)		,		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environi	nement		
La substance est l'unique stru	cture			
Facilement biodégradable.				
Quantités utilisées				
Part du tonnage européen utili		0,1		
Quantités régionales d'utilisati		7,0E+03		
Part du tonnage régional utilis	ée localement:	2,0E-03		
Tonnage annuel du site (tonne	es/an):	14		
Tonnage quotidien maximal du	u site (kg/jour):	38,3		
Fréquence et durée d'utilisa	tion			
Jours d'émission (jours/année):	365		
Facteurs environnementaux	non influencés par la gestion des ris	ques		
Facteur de dilution de l'eau do	uce locale:	10		
Facteur de dilution de l'eau de	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:			
Autres conditions opération	nelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement		
Part des rejets dans l'air issus	des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-01		
cation des mesures de gestion des risques):				
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 1,0E-02				
avant application des mesures de gestion des risques):				
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02				
	niques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter		
les rejets				
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur				
des estimations issues de prod				
	niques sur le site visant à réduire ou l 'air et les rejets dans le sol.	imiter les déverse-		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025 6.3

danger pour l'environnement causé par eau douce .					
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des					
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.					
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de					
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.					
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0				
mination de (%):					
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,6				
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):					
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0				
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.					
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site				
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.					
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.					
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les				
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6				
d'épuration des eaux usées publique (%)					
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6				
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station					
d'épuration publique) (%) :					
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,11				
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):					
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000				
(m3/jour):					
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur					
élimination					
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-				
· · · · · ·	-				

cales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour	
estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Para-XYLENE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.3 17.02.2025 800001001086 Date d'impression 24.02.2025

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).